

LA PRÉSIDENTE

Foix, Le 12 Février 2026

Monsieur Jean-Luc Paviot
Monsieur Sylvain Blaque
Monsieur Eric Lascar
Monsieur Sylvain Planquette

Cyclovallées du Couserans
3, Square Balagué
09200 SAINT-GIRONS

Messieurs,

Par courrier en date du 5 Février 2026, vous souhaitez attirer mon attention sur les conditions de circulation pour les cyclistes du quotidien sur les routes d'Ariège.

Vous commencez votre intervention par une condamnation sans appel du Conseil Consultatif d'Aménagement et de Gestion des Itinéraires Routiers (CCAGIR), assemblée dont j'ai souhaité la mise en place au moment où se font de plus en plus pressants les conflits d'usage pour l'utilisation de nos routes, et notamment de nos routes départementales. J'insisterai sur la vocation de ces dernières qui doivent être le lien entre nos villes et nos villages, entre notre Département et ceux qui nous entourent. Elles ont un rôle éminemment structurant pour des raisons économiques mais aussi sociales, sanitaires et sécuritaires.

Ce sont elles, dans un département rural comme le nôtre, qui acheminent les personnes, les biens et les denrées. C'est sur ce réseau que circulent tous les jours tous les types d'usagers, du plus encombrant au plus fragile (cyclistes et piétons).

Je connais, sans qu'il soit nécessaire de le rappeler, les bienfaits du vélo sur la santé, le pouvoir d'achat, le dérèglement climatique, la qualité de l'air, le stress et le bruit. Mais, je me mets aussi à la place de celles et ceux qui tous les jours doivent emprunter ces routes pour aller travailler, pour porter secours, pour développer le territoire et l'aménager. De même, je me mets à la place de celles et ceux qui tous les jours doivent emprunter ces routes pour aller se soigner à plusieurs dizaines de kilomètres de leurs domiciles, malgré leur état de fatigue.

L'objectif du CCAGIR est précisément que chacun s'écoute, se comprenne, admette qu'il existe d'autres priorités que celles qu'il défend. C'est la première étape. La seconde étape tient à notre capacité à trouver un compromis. C'est ce que le Département souhaite. Le compromis n'est pas l'exigence intransigeante de ses revendications. C'est trouver le moyen d'améliorer le service offert aux uns en obtenant la compréhension de ceux à qui on demande de faire des concessions pour cela.

.../...

Tant mieux si le compromis améliore la situation de tous, il est toujours possible de tendre vers ce rêve. Mais le compromis n'est pas d'imposer des aménagements qui entraînent un préjudice excessif pour les autres.

Le CCAGIR, mis en place par le Conseil départemental, a l'objectif de ce compromis juste, accepté et positif.

Soyons assez adultes et matures pour arriver ensemble à cette fin et contribuer ainsi inlassablement à l'amélioration des conditions de circulation sur nos routes pour les différentes catégories d'utilisateurs.

Je compte sur vous, dans ce sens, sur les autres membres du CCAGIR, sur les services du Département et sur mes collègues Elus qui assurent l'animation de ce Conseil Consultatif.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus attentionnés.

Christine Téqui
Présidente du Conseil départemental
de l'Ariège

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CT', written in a cursive style.